

Service émetteur :

Direction de la santé publique et environnementale
Département Santé Environnement

Courriel : ars-cvl-sante-environnement@ars.sante.fr
Téléphone : 02.38.77.47.53 –LO

Délégation Départementale Territoriale du Loiret
SEEF-Pôle gestion et protection des milieux aquatiques
131 rue du Faubourg Bannier
45000 ORLEANS
A l'attention de Madame Juliette COUTEAU

Date :

Objet : AENV - Aménagement d'Arrachis et Pistole - Demande d'avis à un organisme

Madame,

Vous m'avez transmis pour avis, le 10/09/2025, le dossier relatif au projet d'aménagement du Parc Technologique d'Orléans Charbonnière, sur la commune de Marigny-les-Usages (45).

1. Description du projet

Le projet concerne l'aménagement des secteurs Arrachis et Pistole, situés dans la 3^e Zone d'Aménagement Concerté (ZAC 3) du Parc Technologique Orléans Charbonnière (PTOC). Ce parc s'étend sur environ 400 hectares, dont 100 hectares pour la ZAC 3, intégrée au sein de la Métropole d'Orléans, sur la commune de Marigny-les-Usages.

Le programme prévoit la réalisation de locaux d'activités économiques (production, logistique, bureaux, services) représentant environ 213 800 m² de surface de plancher, destinés à accueillir des entreprises de tailles et de typologies diversifiées. L'étude indique que le projet est implanté en zone agricole et à proximité d'habitations dispersées et bénéficie d'une forte accessibilité via la RD2152, la Tangentielle et l'autoroute A10. Le document ne précise pas les zones sensibles (habitations proches, établissements sensibles) en termes de distances et d'exposition cumulée.

2. Analyse sanitaire des enjeux identifiés

Les différents enjeux sanitaires liés au projet ont bien été pris en compte dans l'étude : protection de la ressource en eau potable, qualité de l'air et de l'environnement sonore.

- Qualité de l'air

L'étude indique que les niveaux actuels de pollution sont faibles à modérés selon les données régionales d'Atmo Centre-Val de Loire. Le projet n'induit pas d'émissions industrielles directes mais génère des émissions liées au trafic routier supplémentaire (livraisons, trajets des salariés, déplacements de service).

Une estimation qualitative des émissions du trafic a été faite, mais sans modélisation de la dispersion des polluants atmosphériques (NO₂, PM₁₀, PM_{2.5}, COV) ni comparaison à des seuils sanitaires de référence. En outre, les futures activités économiques prévues sur le site (logistique, production, tertiaire) pourraient générer des émissions additionnelles de polluants atmosphériques non évaluées à ce stade. En effet, le porteur de projet reconnaît implicitement que le niveau de détail est restreint en raison de l'incertitude sur les activités économiques futures.

Toutefois, leur impact mériterait d'être précisé par une estimation quantitative des émissions selon les typologies d'activités envisagées.

- Impact sur l'environnement sonore

L'état initial comprend une carte de bruit et un relevé ponctuel des niveaux sonores de fond. L'étude prévoit une augmentation du bruit routier liée à la circulation accrue sur la voirie d'accès. Aucun bruit industriel n'est envisagé, compte tenu de l'absence de données sur les activités économiques projetées.

L'évaluation sonore repose uniquement sur l'augmentation du trafic routier et ignore les nuisances d'exploitation potentielles (ventilation, manutention, stationnements, livraisons nocturnes). Aucune modélisation acoustique prévisionnelle (cartographie du bruit futur) n'a été réalisée.

- Protection de la ressource en eau potable

Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine. Le projet ne devrait pas générer d'impact significatif sur la ressource en eau potable, ni sur la qualité des eaux souterraines. Il est néanmoins recommandé de vérifier la compatibilité du projet avec les capacités actuelles d'alimentation en eau potable et les volumes disponibles sur le réseau local.

3. Conclusion et avis

L'étude d'impact du projet aborde les principaux enjeux sanitaires. Toutefois, certaines thématiques nécessitent des compléments d'évaluation, notamment :

- la modélisation prévisionnelle des émissions atmosphériques et des niveaux sonores,
- la prise en compte des effets cumulatifs du trafic routier et des futures activités,
- la vérification de la compatibilité du projet avec les capacités actuelles d'alimentation en eau potable du secteur, notamment en période de forte sollicitation du réseau,
- la mise en place d'un dispositif minimal de suivi environnemental post-exploitation (eau, air, bruit) afin de vérifier la conformité des impacts réels du site avec les hypothèses de l'étude d'impact et de prévenir les nuisances sanitaires potentielles.

Sous réserve de ces compléments, le projet ne présente pas de risque sanitaire majeur identifié à ce stade. J'émetts un avis favorable au projet. *Le présent avis sera enregistré sous GUN.*

Je vous prie d'agréer, Madame, mes cordiales salutations.

Pour la directrice générale,
L'adjointe au directeur de la santé publique et
environnementale